

2026-09-22 08

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT-DEUX SEPTEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVE Muriel, Maire.

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE TREAL**

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Corinne MARCHAND, Guénaël JOLLY, Céline ETRILLARD, Marie-Christine HAVARD, Thierry WAJCHERT, Nathalie JOUAN, Isabelle COUÉ, Delphine BAUDU, Thomas POSSÉMÉ, Guillaume DRUNE, Léa CHAUVET, Jonathann LORIOT, Louis ROLLANDO.

Absents excusés : Frédéric BENOIT,

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 0
Votants : 14

Absents non excusés :

Nathalie JOUAN est désignée secrétaire de séance.

Séance du 22 septembre 2026

Date de convocation :
15.09.2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Mr JOLLY Guénaël 2^{ème} adjoint à la voirie informe que des travaux doivent être réalisés sur la chaussée au niveau de plusieurs lieudits afin de permettre l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales sur le réseau routier.

Ces travaux nécessitent notamment le sciage de la chaussée, le terrassement et l'évacuation des matériaux issus de l'ouverture de la chaussée ;

Après examen des différentes propositions, Madame le Maire rappelle la nécessité de procéder à ces travaux et propose au Conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise DORÉ pour un montant de 5 966,40€ HT, soit 7 159,68€ TTC.

Il est également précisé qu'une subvention auprès du Département sera sollicitée afin de contribuer au financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le devis présenté par l'entreprise DORÉ pour un montant de 5 966,40€ HT, soit 7 159,68€ TTC, relatif aux travaux de sciage de la chaussée.
- De solliciter une subvention auprès du Département pour contribuer au financement de ces travaux ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le devis, le bon de commande et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits pour cette dépense ont été prévus au budget en cours.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Muriel HERVE



Délibération n° 2026-09-22/ 08

OBJET :

**Devis création sciage de la
chaussée**